

## **Procès-verbal de l'assemblée générale**

*du 10 mai 2017*

L'assemblée générale du CIL Toulon Nord-Est s'est réunie le 10 mai 2017 à 18h00 dans la salle du club des retraités de la Pivotte, avenue amiral Krantz à Toulon.

Après un mot d'accueil du président, l'ordre du jour a été présenté par le secrétaire de l'association.

### **1 Rapport d'activité 2016**

L'année 2016 a été marquée pour le CIL par plusieurs faits : l'association a adhéré à la fédération des CIL de l'est toulonnais afin d'améliorer l'efficacité de son action et d'être mieux informée des questions pouvant l'intéresser ; l'action en justice lancée par le CIL à l'encontre de la personne à qui un site internet avait été commandé sans jamais avoir été livré a été gagnée (cette personne est condamnée à rembourser les sommes versées) ; enfin le bureau du CIL s'est engagé pour défendre l'intérêt des riverains sur un trajet présumé des camions dans le cadre du projet Le Revest-Monaco (axe Terre Rouge - Mirasouléou).

Les relations avec la municipalité se sont traditionnellement concrétisées par une réunion annuelle entre élus et adhérents du CIL, à présent décorrélée de l'assemblée générale, par une visite de terrain avec des élus et responsables des services municipaux, et par le relais de diverses situations anormales ou risquées : problèmes de voirie, d'éclairage, de propreté, d'élagage, d'inondations ... Sur ces sujets, le bureau constate un besoin d'améliorer l'efficacité générale, relevant autant des modes de fonctionnement du CIL que de la réactivité des services municipaux. Une meilleure identification et une prise en compte plus complète et rapide seront recherchées.

Le CIL a par ailleurs participé à l'assemblée générale de l'association « défense et protection du Faron », dont il est membre. Il a accueilli en son sein une nouvelle personne morale : l'association des riverains de la Bosquette, dont une partie des objectifs est commune aux siens.

La participation du CIL à la vie du quartier a été limitée aux deux cérémonies des 8 mai et 11 novembre à la stèle de Beaulieu.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2 Rapport financier**

Le rapport financier est présenté par la trésorière, Madeleine LANDI. L'accent est mis sur un montant des dépenses supérieur à celui des recettes. Cette situation pourrait devenir inquiétante si elle devait perdurer.

Les membres présents donnent quitus à la trésorière, à l'unanimité.

## **3 Renouvellement partiel du conseil d'administration**

Après avoir rappelé les règles définies par les statuts du CIL, le secrétaire présente la situation actuelle : 4 membres du conseil d'administration arrivent en fin de mandat par tirage au sort réalisé lors de la réunion du conseil d'administration de mars 2017. Il s'agit de Robert LANDI, vice-président, Bruno KURTZEMANN, Jean-Bernard SALAUN et Michel ARGENCE. Il reste dans le CA 6 membres, soit le minimum autorisé par les statuts, plus Jean-Pierre LABORDE qui a rejoint le CA en cours d'année et doit être confirmé par l'AG. 5 places sont disponibles.

L'assemblée générale confirme Jean-Pierre LABORDE au sein du CA, à l'unanimité des membres présents. Son mandat a débuté en 2016 et se terminera en 2019.

Trois candidats se présentent : Robert LANDI pour un nouveau mandat, et mesdames Evelyne BONAL et Pierrette CORSETTI. Les trois candidats sont élus successivement, chacun à l'unanimité des membres présents. Leurs mandats se termineront en 2020.

Le conseil d'administration est donc à présent composé de :

- Monsieur Jacques LENRIOT, président
- Monsieur Pierre BONAL, vice-président
- Madame Madeleine LANDI, trésorière
- Madame Marie-Françoise TRICOT, trésorière adjointe
- Monsieur Jean-François PELLIARD, secrétaire
- Messieurs Robert LANDI et Jean-Pierre LABORDE
- Mesdames Odette PAOLI, Evelyne BONAL et Pierrette CORSETTI

Une fonction de vice-président et la fonction de secrétaire adjoint, vacantes, seront attribuées lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Le président Jacques LENRIOT et la trésorière Madeleine LANDI sont habilités à faire fonctionner le compte bancaire.

## **4 Périmètre du CIL**

Constatant la déshérence du CIL Brunet – Font-Pré et l'événement majeur que constitue la construction de l'éco-quartier Font-Pré, le bureau du CIL estime qu'il est du devoir et de l'intérêt de l'association d'élargir son périmètre à ce quartier. Ses habitants pourraient alors, s'il le souhaitent, adhérer à un CIL actif.

Après avoir pris l'avis de la fédération des CIL de l'est toulonnais, favorable, le bureau propose donc à l'assemblée générale un élargissement du périmètre du CIL. Au-delà du nouveau quartier Font-Pré, cet élargissement englobe : le complexe sportif Léo Lagrange et les quartiers résidentiels avoisinants à l'ouest, ne disposant pas non plus de CIL actif ; un secteur proche de l'avenue Ortolan selon la même logique ; un secteur au nord-est permettant de proposer nos services à tous les riverains du chemin de Terre Rouge, jusqu'aux limites du chemin des Favières. Les limites proposées sont présentées à l'assistance sur la photo suivante :



Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de modifier les statuts pour préciser le périmètre du CIL tout en intégrant les nouveaux secteurs. La décision suivante est soumise au vote :

- dans l'article 1, alinéa 1 des statuts, remplacer la phrase « Le CIL Toulon Nord-Est a pour objet de se saisir de toutes les questions intéressant la prospérité et l'agrément des quartiers cités dans son appellation. » par « Le CIL Toulon Nord-Est a pour objet de se saisir de toutes les questions intéressant la prospérité et l'agrément des quartiers situés dans le périmètre précisé en annexe aux présents statuts. »
- ajouter une annexe aux statuts, titrée « Périmètre du CIL Toulon Nord-Est. » et constituée d'un plan et d'une description écrite des limites du CIL (cette annexe figure en annexe au présent procès-verbal).

L'assemblée générale approuve cette modification des statuts à l'unanimité des membres présents moins une abstention.

L'assemblée générale donne ensuite mandat au conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, pour rechercher au sein des futurs adhérents de l'éco-quartier Font-Pré un volontaire pour rejoindre le conseil d'administration. Le cas échéant, la participation de cette personne au CA sera confirmée lors de l'AG de 2018.

## 5 Cotisations 2018

Prenant en compte la baisse des réserves financières du CIL, malgré la modestie des dépenses et des activités, le CA propose de passer en 2018 les cotisations de 7€ à 8€.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité des membres présents le nouveau montant de la cotisation.

## **6 Approbation du transfert du compte bancaire du CIL**

Le CA souhaite transférer le compte bancaire et le livret A de l'association dans une agence bancaire qui ne facture aucun frais. Dans cet objectif, l'assemblée générale autorise à l'unanimité des membres présents le CA à transférer ces comptes dans l'agence du Crédit Agricole de La Valette-du-Var.

## **7 Orientations pour l'année à venir**

Le CA soumet à la réflexion de l'assemblée générale quelques idées sur les modes de fonctionnement et le champ d'actions du CIL.

Après avoir rappelé quelques règles, le CA informe l'assemblée de son intention de trouver des solutions pour améliorer le recueil de l'information sur les risques et anomalies constatés dans nos quartiers. Il réfléchit à l'organisation du bureau par secteurs géographiques afin que chaque membre du CIL identifie un interlocuteur privilégié ; il demande aux membres de penser à passer par le CIL plutôt que d'intervenir directement auprès de la mairie. Enfin l'utilisation du site internet reste limitée. Les membres sont invités à suggérer la nature des informations qu'ils souhaiteraient pouvoir y trouver.

Le champ d'actions actuel du CIL est considéré comme un minimum. Tout en soulignant qu'il faut des volontaires pour animer de nouvelles activités, le CA note les aspirations des membres présents : organisation de manifestations à caractère convivial, travail sur la mémoire du quartier, organisation de conférences sur des thématiques intéressant le quartier et sur lesquelles le CIL est légitime au regard de son objet.

## **8 Préoccupation des membres de l'assemblée générale**

La parole est donnée aux membres présents afin qu'ils expriment leurs préoccupations. Les points suivants sont pris en compte par le CA qui rappelle toutefois qu'il ne faut pas attendre l'occasion de l'AG pour solliciter le CIL :

- Services
  - besoin d'un distributeur automatique de billets près de l'éco-quartier ;
  - besoin d'une boîte à lettres de La Poste à proximité de l'intersection rue de Nice / avenue du colonel Picot, celle de la place Calmette ayant été descendue jusqu'à l'éco-quartier (magasin SPAR) et celle de Beaulieu ayant été supprimée ;
  - incertitudes sur l'avenir de l'arrêt de bus provisoire Pivotte, le souhait général étant qu'il soit maintenu et sécurisé.
- Voirie
  - demande réitérée d'un marquage au sol matérialisant les voies sur le rond-point Scarone ;
  - les marquages au sol de la partie haute de l'avenue Picot, refaits il y a un an, sont déjà presque complètement effacés ;
  - l'escalier partant de Beaulieu et montant sur l'échangeur du Tombadou est dans un état déplorable ;
  - il y a peu de visibilité au niveau du stop d'accès à l'autoroute, rue de Nice.
- Propreté - environnement
  - problème de propreté dans la montée piétonne près de la rue du haras (nombreuses déjections canines) ;

- le feu d'accès à l'autoroute (échangeur du Tombadou, direction Nice) est régulièrement masqué par le lierre ;
- le délaissé du rond-point de Mirasouléou est très sale ;
- les membres regrettent l'absence d'une déchetterie dans l'est toulonnais ;
- des poubelles à tous les arrêts de bus du secteur Pivotte – Elisa seraient très utiles ;
- un container à déchets est souhaité place Krantz, face au local technique du complexe Léo Lagrange car de nombreux déchets sont laissés dès qu'il y a de l'activité ;
- des efforts de propreté des rues sont notés mais certains secteurs restent insuffisamment entretenus (végétation notamment, et problème plus général dans l'ancien chemin de la Valette).

## 9 Points divers

A l'occasion de l'assemblée générale, une représentante de l' « association varoise d'accueil familial » a été conviée pour présenter l'action de cette association dans le quartier. Cette présentation faisait suite à des inquiétudes manifestées sous diverses formes par des habitants du quartier.

## 10 Conclusion

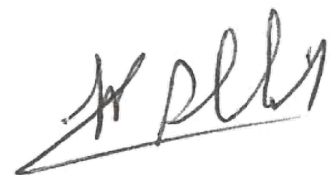
L'assemblée générale s'est terminée à 19h45 et les membres du CIL Toulon Nord-Est ont pu se retrouver autour d'un verre de l'amitié.

Fait à Toulon le

Le président, Jacques LENRIOT



Le secrétaire, Jean-François PELLIARD



## **ANNEXE**

*au procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2017*

L'assemblée générale décide d'ajouter en annexe aux statuts la page suivante (référence paragraphe 4 du présent procès-verbal).

# ANNEXE AUX STATUTS

## *Périmètre du CIL Toulon Nord-Est*

Le CIL Toulon Nord-Est agit sur les secteurs situés à l'intérieur du périmètre suivant :

- chemin de Terre Rouge (incluant les rues adjacentes sur la commune de Toulon)
- limite entre les communes de Toulon et La Valette-du-Var jusqu'à l'autoroute A57
- autoroute A57 vers le sud-ouest jusqu'au niveau de la ligne de chemin de fer qu'elle enjambe
- avenue de Font-Pré
- rue Guynemer
- avenue Brindejone des Moulinais
- avenue du colonel Picot jusqu'à l'avenue André Ampère
- avenue André Ampère et impasse adjacente
- avenue Joseph-Louis Ortolan
- chemin aspirant Bourgarel et impasse adjacente
- point de coordonnées 43,1460° N – 5,9660° E

Ce périmètre est représenté sur le plan suivant :

